ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

La Rectrice de l'académie de Limoges,

RECTORAT
Division des Examens et Concours
DEC2/CG/n° 2023-60

- **Vu** la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires
- **Vu** le décret modifié n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 1er février 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;
- **Vu** l'arrêté du 3 avril 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B dans l'académie de Limoges ;

ARRÊTE

Article 1er :

Le jury chargé d'examiner les épreuves du concours interne pour le recrutement dans le premier grade de secrétaire administratif du ministère de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, organisé au titre de la session 2023, est composé comme suit :

Président : Monsieur Philippe CANCE, Proviseur du lycée professionnel Edouard Vaillant – Saint-Junien

Vice-président : Monsieur Laurent MATHIOT, APAE, Gestionnaire, collège Jean Lurcat – Brive
Membres :
Madame Carole STORTZ, APAE, responsable adjointe du bureau des affaires juridiques, du contrôle de légalité et du conseil aux ordonnateurs et aux comptables – Rectorat
Madame Marie-Josée BRONNER, SA Classe exceptionnelle, Agence comptable de l'Université de Limoges

Article 2 :

Sont nommés membres des commissions de correction des épreuves écrites, en sus des membres du jury :

Madame Coralie CAPLANT, SA Classe supérieure, DPE au rectorat de Limoges
Madame Nadia PICAT, SA Classe normale - Secrétariat des Inspecteurs - Rectorat de Limoges

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 24 avril 2023

Carole DRUCKER-GODARD